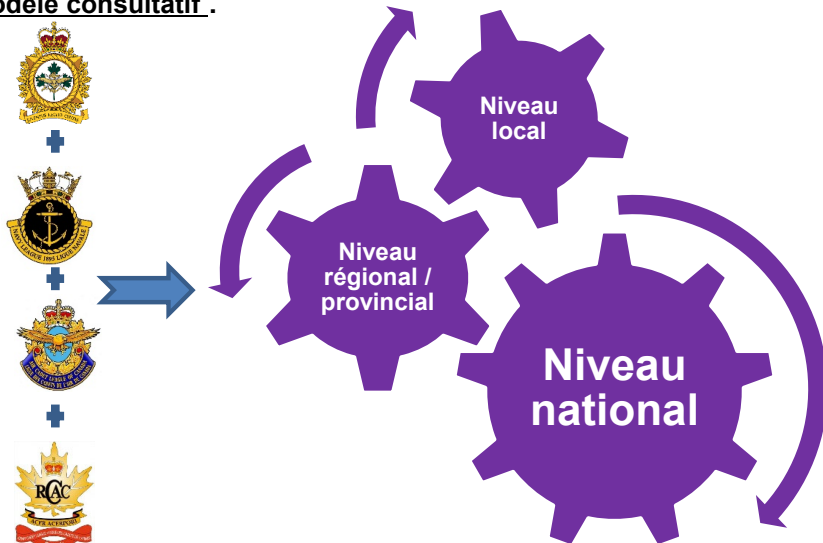


Un engagement à consulter: Cadre de consultation entre les FAC et les Ligues des Cadets

Objectif: Superviser, guider et permettre les interactions entre les FAC et les ligues de cadets dans mise en œuvre et dans l'évaluation du rendement des rôles et responsabilités partagées conformément au protocole d'entente (PE) entre ces participants.

Modèle consultatif :



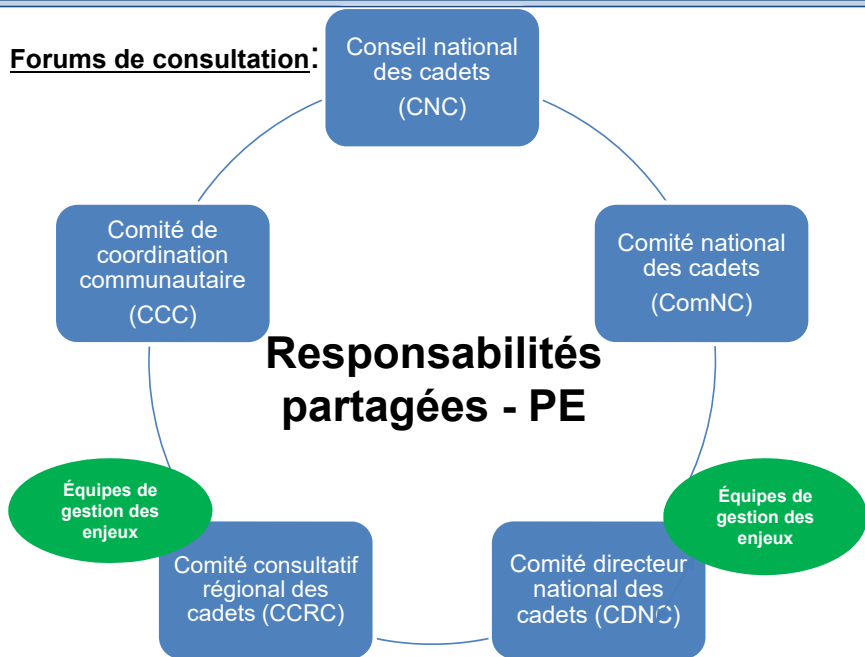
Buts:

1. Renforcer le partenariat entre les FAC et les ligues des cadets.
2. Établir les forums qui faciliteront les consultations bilatérales entre les FAC et les ligues à tous les niveaux.
3. Fournir les mécanismes pour un partage efficace des informations, la gestion des données, l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation.
4. Renforcer l'engagement à consulter et l'exigence de s'accorder, le cas échéant.
5. S'assurer que les problèmes sont identifiés et gérés à tous les niveaux avec une direction descendante claire et des rapports ascendants cohérents.
6. Opérer de manière standardisée, cohérente et économe (par exemple, procédure, tirer parti de la technologie pour soutenir l'administration, y compris l'utilisation de plates-formes de réunion virtuelles).

Résultat attendu

Soutien constant aux cadets et aux corps et escadrons de cadets.

Forums de consultation:



Évaluations:

1. Évaluation interne annuelle par les membres du forum consultatif.
2. Confirmation externe dans le cadre de la prochaine évaluation du SMA(Svcs ex).

Définitions:

Cadre: un modèle des éléments et composants fondamentaux qui définissent ou décrivent un processus ou une situation.

Consulter: rechercher des informations ou des conseils, avoir des discussions ou s'entretenir avec les représentants des participants au protocole d'accord, généralement avant d'entreprendre une ligne de conduite.

Consultation: l'échange de perspectives et la conduite de délibérations entre les hauts représentants à chaque niveau des organisations respectives des participants au protocole d'accord, dans le but d'harmoniser les positions et de formuler des recommandations sur des enjeux d'intérêt commun.

Accord: se mettre d'accord, au niveau des perspectives, actions ou constatations.

Désaccord: absence d'accord entre les représentants des participants au protocole d'accord sur les mesures à prendre pour résoudre un enjeu.



Le version
approuvée par
le ComNC :
Le 2 février
2021

Cadre consultatif pour superviser, guider et permettre les interactions entre les Forces armées canadiennes (FAC) et les Ligues des cadets dans la prestation et la mesure du rendement des rôles et responsabilités partagés.



Le version approuvée par le ComNC :
Le 2 février 2021

Forums consultatifs	Objectif principal	Prés.	Représentant des participants au PE	Rythme de rencontre
Conseil national des cadets (CNC)	<p>Rapports de niveau stratégique au VCEMD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport sur la prestation et la mesure du rendement des rôles et responsabilités partagées. Rapport sur les mesures à prendre découlant des réunions précédentes du CNC ou d'autres sources (ex. évaluations du SMA(Svcs ex). Confirmation des intentions, l'orientation et les conseils du VCEMD pour les problèmes liés à l'exécution des rôles et responsabilités partagés ou des mesures à prendre. 	VCEMD	FAC : Cmdt CRJC Ligues : présidents nationaux Secrétaire : coord CEM CRJC	Mar / nov
Comité national des cadets (ComNC)	<p>Supervision au niveau stratégique et orientation pour les forums consultatifs subordonnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Synchroniser les rapports de rendement et les acheminer au CNC. Convenir de l'orientation et des conseils à fournir au CDNC. Convenir des mesures à prendre pour résoudre les problèmes soulevés par le CDNC, y compris tout désaccord non résolu au sein des forums consultatifs subordonnés Renforcer l'engagement de consulter en informant les participants au PE : <ul style="list-style-type: none"> De l'administration, des politiques, de l'évolution du programme ou d'initiatives qui auront un impact pour assurer une sensibilisation et une compréhension partagées; et D'autres activités qui pourraient avoir un impact sur les participants au protocole d'entente. 	Cmdt CRJC	FAC : CmdtA CRJC Ligues : présidents nationaux Secrétaire : coord CEM CRJC	Janv / sept
Comité directeur national des cadets (CDNC)	<p>Opérationnaliser l'orientation stratégique du ComNC/Résoudre les problèmes identifiés par le CCRC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Synchroniser les rapports de rendement et les acheminer au ComNC. Convenir de l'orientation et des conseils à fournir aux CCRC. Convenir des mesures à prendre pour résoudre les problèmes soulevés par les CCRC, y compris tout désaccord non résolu au sein des forums consultatifs subordonnés. Mettre en place et diriger les équipes de gestion des enjeux permanentes ou <i>ad hoc</i>, qui pourraient être dirigées par les FAC, les ligues, ou conjointement tel que déterminé par le CDNC et selon la nature de chaque enjeu. Faciliter le partage des meilleures pratiques ou des leçons apprises identifiées par les CCRC. Coordonner l'évaluation de l'efficacité du cadre consultatif dans la réalisation de ses objectifs et la réalisation du résultat attendu, et recommander des ajustements au ComNC. Les sujets qui sont à l'extérieur des responsabilités partagées dans le PE peuvent être adressées au CDNC pour considération par l'autorité / l'organisation approbatrice. 	CmdtA CRJC	FAC: SCEM Plans Strat. CRJC Ligues : DG ou représentant désigné Secrétaire : Gest. Plans Strat CRJC	Trimestriel (ajusté selon les besoins)
Comité consultatif régional des cadets (CCRC)	<p>Exécuter les instructions du CDNC/Résoudre les problèmes identifiés par le CCC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Synchroniser les rapports de rendement et les acheminer au CDNC. Convenir de l'orientation et des conseils à fournir au CCC, y compris tout désaccord non résolu au sein des forums consultatifs subordonnés Convenir des mesures à prendre pour résoudre les problèmes soulevés par le CCC, y compris les transmettre au CDNC pour action ou information lorsqu'ils sont résolus au niveau régional. Mettre en place et diriger les équipes de gestion des enjeux permanentes ou <i>ad hoc</i>, qui pourraient être dirigées par les FAC, les ligues, ou conjointement tel que déterminer par le CCRC et selon la nature de chaque enjeu Identifier les meilleures pratiques et leçons apprises potentielles pour partager avec les autres CCRC et le CDNC. 	Cmdt URSC	FAC : Cmdt Sect Ligues : présidents provinciaux Secrétaire : AED	Minimum deux fois par année (~ automne / printemps)
Comité de coordination communautaire (CCC)	<p>Exécuter les instructions du CCRC/Résoudre les problèmes identifiés par les corps/escadrons et les comités locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Synchroniser les rapports de rendement et les acheminer au CCRC. Identifier les problèmes à être soumis au CCRC pour examen, y compris tout désaccord non résolu au sein du CCC. Identifier les meilleures pratiques et leçons apprises potentielles pour partager avec les autres CCRC et le CDNC. 	Cmdt Secteur	FAC : Cmdt CC/Esc Ligue : président du comité local Secrétaire : O Entr Z	Minimum deux fois par année (~ automne / printemps)

Cadre consultatif pour superviser, guider et permettre les interactions entre les Forces armées canadiennes (FAC) et les Ligues des cadets dans la prestation et la mesure du rendement des rôles et responsabilités partagés.



Le version
approuvée par
le ComNC :
Le 2 février
2021

Rôles au sein des forums consultatifs	Responsabilités – Il incombe aux présidents, membres, secrétaires et experts/observateurs invités des forums consultatifs de représenter l'ensemble de leurs domaines de responsabilité
<p>Présidents (choisis par les FAC)</p>	<p>Les présidents sont responsables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demander l'approbation de l'ordre du jour et du calendrier des réunions (p. ex., ordre du jour de planification prévisionnelle et rythme des réunions) et des experts et observateurs invités; • Convoquer la réunion; • Faciliter le processus consultatif dans le cadre du mandat de la réunion; • S'assurer que les opinions des membres soient demandées et prises en comptes; • Demander l'approbation sur les mesures à prendre, y compris les questions à être transmises (ou non) à des forums consultatifs de plus haut niveau; et • Approuver les comptes-rendus de décisions.
<p>Membres (représentants des participants au PE) (membres d'office à confirmer)</p>	<p>Les membres sont responsables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représenter efficacement le point de vue de leur organisation respective et examiner les problèmes d'un point de vue pan-organisationnel; • Fournir des informations et des documents pertinents en temps opportun (par exemple, deux semaines à l'avance) pour les points à l'ordre du jour dont ils sont responsables (par exemple, pré-lecture, « <i>placemat</i> »), pour donner aux autres membres un délai raisonnable pour examiner, analyser et fournir toute réponse et contribution, et ainsi s'engager dans une discussion productive; • Rechercher de la formation ou du perfectionnement professionnel, selon les besoins, auprès de leurs organisations respectives afin de s'assurer qu'ils peuvent contribuer efficacement au forum consultatif; et • Soutenir le président dans le processus consultatif en apportant son expertise professionnelle et personnelle.
<p>Secrétaire (choisi par les FAC)</p>	<p>Les secrétaires sont responsables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoyer la planification d'ordre du jour; • Planifier les réunions; • Produire les ordres du jour; • Distribuer en temps opportun le matériel de lecture préalable/de briefing; • Coordonner les besoins logistiques; • Enregistrer les décisions; et • Gérer les mesures à prendre.
<p>Experts et observateurs invités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On peut demander aux experts de donner un briefing au forum consultatif sur une question spécifique déterminée et approuvée par les membres du comité consultatif. Dans ces cas, les experts seront invités à assister à toute la réunion ou à une partie, selon les besoins; et • Des observateurs peuvent être invités à assister à la réunion par un membre du comité consultatif et approuvé par les autres membres. Les observateurs autorisés à assister ne sont pas autorisés à être des participants actifs, sauf s'ils y sont spécifiquement invités par un membre du forum consultatif.